

## Commune de MAILLEBOIS

ANNÉE 2018

N° 161

décembre

Il est rappelé que ces brefs comptes rendus ne sont ni des documents officiels, ni exhaustifs, ils ne reprennent que les points essentiels. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le texte intégral en mairie ainsi que sur les panneaux d'affichage et le site internet : [www.maillebois.fr](http://www.maillebois.fr)

### Séance du 14 décembre 2018

**Présents** : M. Maisons Christian, Mme Chiron Isabelle, Mme Hardy Françoise, Mme Bouillon Nathalie, M. Vandeveld Ivo, M. De Boisanger Arnaud, M. Alleaume Jean-Paul, M. Laurent Palat, M. Caré François.

**Absents excusés**: M. Merlet Philippe (pouvoir à M. Vandeveld Ivo), Mme Girard Danielle (pouvoir à M. Maisons Christian).

**Secrétaire** : M. Vandeveld Ivo.

M. Palat tient à préciser que dans le compte-rendu du 5 octobre 2018, il n'est pas fait mention de sa remarque concernant le site de la commune où il aurait aimé voir l'en-tête reprendre le nom des trois villages de la commune.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité moyennant la rectification demandée par M. Palat.

### Convention de gestion des eaux usées

Rappelons que cette convention stipule que la compétence appartient à l'Agglo mais la gestion à la commune et ce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'à fin 2018. Les services de l'agglo demandent donc d'établir un avenant pour poursuivre cette convention jusqu'à nouvel ordre et de régulariser la convention initiale. L'arrêt de cette convention peut se faire à n'importe quel moment d'année en année par simple lettre recommandée. M. Palat demande de faire cependant attention à ne pas laisser tout à l'Agglo car on perdrait ainsi le contrôle des charges.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### Schéma directeur d'assainissement communal

Il n'existe pas de plan de zonage, de schéma d'assainissement finalisé sur la commune. Sans cela les travaux ne peuvent être subventionnés par l'agence de l'eau. Il est donc proposé au conseil municipal de prioriser ce schéma qui nous donnera une vue d'ensemble. L'estimation du coût de ce schéma directeur établi en 4 phases est estimé à 80.000 € TTC financé à 80% par l'agence de l'eau. M. Palat insiste pour avoir des plans de recollement. M. Caré fait remarquer qu'il ne sert à rien d'augmenter le prix de l'eau si on ne fait pas les travaux. Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité la procédure de consultations entreprises autorise Monsieur le Maire à signer les marchés d'études et solliciter les subventions auprès de l'agence de l'eau et des autres organismes si besoin.

### Demande de subventions

- L'AMA (Association des maires de l'Aude) sollicite des aides et des subventions suites aux catastrophes naturelles que les communes de l'Aude ont subies et ce pour la reconstruction des bâtiments publics. Le conseil municipal accepte d'accorder une subvention de 500 €.

M. le Maire fait savoir à ce sujet que la commune a été reconnue comme sinistrée et donc que les habitants concernés peuvent se rapprocher de leur assureur pour plus de détails.

- L'Association Les Petits Loups : il s'agit d'une nouvelle Association des Parents d'Élèves qui vient de se créer et qui déjà est très active. Elle demande une subvention. Une somme de 250 € est approuvée à l'unanimité et prévue au budget 2019.

A  
U  
D  
E  
L  
A  
I  
S  
E



## **Association Lukydogs Capture**

Cette association s'est créée à la suite de la disparition du refuge départemental. Elle va intégrer la fourrière d'Amilly et s'engage vis-à-vis des communes à attraper les animaux « en détresse » sur simple appel dans les 2 heures. Le coût forfaitaire est de 435 € / an HT. La proposition est acceptée à la majorité, M. Palat votant contre.

## **Indemnité de la trésorière**

Indemnité de la trésorière pour l'année 2018 : le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le taux à 80 %.

## **Enedis : Redevance d'occupation**

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité. La redevance est fixée à 203 € par an, et la redevance chantier à 20.30 € par an. Ce montant est revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **Info locale**

Elle fait partie de l'AM28 et est une plateforme de dématérialisation pour les marchés publics (obligatoire selon la nouvelle loi) avec un nombre illimité de publications. L'abonnement annuel est de 150 € HT avec une convention de 12 mois en reconduction tacite. Il faut remarquer que la commune possédait déjà un abonnement qui vient à expiration en décembre 2018. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **Cadeau agent communal**

Le conseil approuve ; à l'unanimité une dépense concernant le départ d'un agent communal.

## **Questions et infos diverses**

- Les bus scolaires REMI pourront dorénavant être suivis pendant leur trajet. Grâce à une application smartphone, les parents d'élèves seront informés.

- Le Noël des écoles a été organisé par l'APE et les écoles. Cependant il y a eu des dégradations dans les toilettes ce qui est très dommageable.

- Les vœux du Maire seront prononcés le 18 janvier 2019 à 19 heures.

- Les décharges sauvages ramassées par les communes seront acceptées en déchetteries gratuitement.

Mme Hardy :

- On est prié de rentrer ses poubelles une fois que les éboueurs sont passés.

M. Merlet (par la voix de M. Vandeveld) :

- Il faudrait faire pression sur La Poste pour l'installation des boîtes à lettres en bas de la Rue des Champarts.

- Les décorations de Noël sur Blévy sont très belles.

- Il faut régulièrement remettre les panneaux de signalisation pour la « Belle Époque ».

- Les ralentisseurs font leurs effets mais c'est toujours trop rapide dans le cœur du village.

- Téléthon : Merci aux bénévoles. Merci pour la collecte de papier : plus de 30 m3. Bonne participation au dîner spectacle.

- « La Belle Époque » : M. le Maire lit une lettre reçue de Mme Augier, chargée de mission action foncière des services de l'agglo.

M. Caré :

- Avons-nous des nouvelles des recours du PLU ? : Non.

- Un panneau giratoire autour du Cormier ne serait-il pas nécessaire?

M. le Maire :

- Il faudra demander l'avis du département car il s'agit d'une route départementale.

M. Alleaume :

- Ce sera très difficile pour les véhicules longs.

Mme Chiron :

- Sur la route, rue de baronval, il y a un trou qu'il faut boucher.

Mme Hardy :

- Il faut y mettre du grattage en attendant la fin de l'hiver.



***Vous êtes cordialement invités le***



***VENDREDI 18 JANVIER 2019***

***à la salle polyvalente de MAILLEBOIS***

***à partir de 19 H 00***

***Pour :***

***Les vœux du Maire  
et du Conseil Municipal***

***Apéritif***

***Avec la participation de la chorale chant'espérance***

**Réservation obligatoire avant le 10 janvier 2018**

**Par téléphone au 02.37.48.17.35, ou par renvoi de ce coupon**

**à la Mairie de MAILLEBOIS**

**maillebois.28@gmail.com**



---

**Monsieur, Madame, -----**

**Nombre de personnes-----**

**Seront présents le vendredi 19 janvier 2018**

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE**



le Samedi 9 février 2019

**La chorale Chant'espérance de Maillebois accueille  
le chœur d'Illiers combray, dirigé par Anne Rose Garnier  
Concert commun à la *salle polyvalente de Maillebois*  
à 20 h 00.**

